



"Morbihan, foot gagnant!"

Procès verbal de la cellule « Litiges et contentieux »

Séance du 07 Décembre 2025

Membres présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC

Rencontre U14 – Niveau 3 – Poule C du 8/11/2025.

Campénéac Augan / Sarzeau

Match arrêté à la 70' de jeu.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit que :

La rencontre a été arrêtée à la 70'^e de jeu à la demande des parents de joueurs de Sarzeau.

Par ces motifs, donne match perdu au club de Sarzeau pour abandon de terrain.

Campénéac Augan	3 buts	3 points
Sarzeau	0 but	moins 1 point

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de la notification.

Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

Le Responsable de la cellule « Litiges et contentieux »

Didier LE BOUEDEC